

# *Aux côtés des salariés de Continental*

## **Manifestation mercredi 7 avril à 12 h30 Gare de Compiègne**

### **Pas de vengeance financière de l'Etat contre les travailleurs en lutte**

L'intersyndicale et le Comité de lutte des travailleurs de Continental-Clairoix appellent les travailleurs, la population, les organisations syndicales et politiques à se joindre à la manifestation organisée mercredi 7 avril à 12h30 à la gare de Compiègne en vue de se rendre au tribunal où sont convoqués six travailleurs de l'usine. En effet, la Cour d'appel d'Amiens a, le 5 février, annulé les peines de prison prononcées en septembre dernier par le tribunal de Compiègne, en les transformant en simple amendes. Cela dit l'Etat, c'est à dire le gouvernement, a maintenu à l'encontre de ces six salariés, des demandes de remboursements de sommes qui pourraient être totalement démesurées.

C'est à dire qu'après avoir reçu un désaveu politique de la part de la Cour d'appel, qui a reconnu comme fondés les mouvements entrepris par les travailleurs de Continental menacés de licenciements, tout laisse à penser que les représentants du gouvernement voudraient avoir leur revanche en faisant tomber sur les travailleurs pris en otage, et derrière eux les 1120 autres, de lourdes condamnations financières.

C'est minable, sordide et indigne, mais c'est à l'image de ce qu'ont à subir tous les travailleurs. Le pouvoir, au service des grands groupes industriels, voudrait décourager les travailleurs de se défendre. Il n'y arrivera pas. Les travailleurs de Continental qui ont fait bloc avec leurs camarades poursuivis, et tous ceux qui sont venus leur apporter leur soutien, ont montré que la solidarité ouvrière n'était pas un vain mot.

Le combat continue pour demander l'arrêt de ce processus. L'Etat, qui distribue à qui mieux-mieux des milliards par centaines à tous les grands groupes et aux banques, doit retirer sa partie civile, et renoncer à toute vengeance financière.

**Tous mercredi 7 avril à Compiègne**